

Bilan du partenariat avec Aéroports de Paris

2013

De 2008 à 2013, Transparency France a travaillé avec Aéroports de Paris sur la politique de prévention de la corruption de l'entreprise.

Les trois premières années du partenariat se sont concentrées sur la politique et les procédures applicables aux activités aéroportuaires en France. Aéroports de Paris a ensuite accepté notre proposition d'élargir en 2011 le périmètre du partenariat à l'ensemble du groupe et notamment aux filiales présentes sur les marchés internationaux (ADP Management et ADP Ingénierie).

L'accompagnement apporté à Aéroports de Paris a pour chacune des deux phases débuté par une analyse de l'exposition aux risques de corruption. Sur la base de cette analyse, Transparency France a adressé des recommandations à l'entreprise et à ses filiales à partir desquelles celles-ci ont adopté des plans d'actions. Nous sommes enfin intervenus dans le déploiement de certaines de ces actions soit directement (par exemple pour les formations) soit sous forme d'avis.

Au cours de ces six années de collaboration, Aéroports de Paris a nettement renforcé son dispositif de prévention de la corruption en suivant l'essentiel des recommandations que nous lui avons adressées.

L'entreprise s'est tout d'abord dotée en 2010 d'un Code de déontologie¹, porté à la connaissance de l'ensemble de ses collaborateurs, qui est venu compléter l'engagement public de tolérance zéro à la corruption pris dès 2004 via son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Cet engagement a depuis été réaffirmé publiquement à de nombreuses reprises, notamment à travers le rapport annuel de responsabilité sociétale d'entreprise et des rencontres professionnelles associant des entreprises locales partenaires. Des initiatives de communication similaires ont été prises par les filiales en particulier à travers leurs sites Internet. Par diverses procédures (clauses contractuelles), la politique anti-corruption du groupe Aéroports de Paris est de plus en plus systématiquement notifiée aux partenaires commerciaux (sous-traitants, partenaires, fournisseurs, agents).

Un programme groupe de prévention de la corruption devrait être finalisé en 2014 au niveau du comité exécutif et du conseil d'administration. Il coïnciderait avec la nomination d'un déontologue groupe qui serait responsable de son pilotage. L'organisation et les responsabilités des différentes directions – audit, juridique, système d'information, contrôle interne, ressources humaines, achats - ont été clairement définies. L'ensemble des managers du groupe devraient en 2014 attester par une lettre d'affirmation de leur connaissance des règles de déontologie de l'entreprise et de leur engagement à les faire respecter.

Le programme groupe et celui des différentes entités ont été définis sur la base d'une analyse des risques réalisée avec Transparency France qui a permis une hiérarchisation des priorités. Un programme de formations a été mis en place ciblant en particulier les fonctions les plus exposées (managers, acheteurs, expatriés). Des due diligence pour les partenaires commerciaux ont été mises en place, notamment applicables aux agents et aux entreprises partenaires sur les marchés internationaux.

¹ Code de Déontologie Générale applicable aux salariés et personnels agissant au nom et pour le compte d'Aéroports de Paris SA

La politique applicable aux cadeaux et invitations a été précisée dans les règles de déontologie et la politique de prévention de la corruption couvre explicitement les paiements de facilitation.

S'agissant de la détection, des contrôles et du traitement des manquements, un plan de prévention de la fraude groupe, incluant la prévention de la corruption, devrait aussi être adopté en 2014. D'ores et déjà, la direction de l'audit a compétence pour vérifier la mise en œuvre des programmes de prévention de la corruption de l'ensemble des entités du Groupe.

Il est envisagé que l'ensemble des salariés du groupe puisse dès 2014 saisir le déontologue pour demander conseil ou porter à sa connaissance des manquements aux règles de déontologie. Une alerte éthique serait ainsi mise en place.

Si la plupart des recommandations de Transparency France ont été mises en œuvre ou le devraient l'être en 2014, l'association a recommandé à Aéroports de Paris de compléter son programme sur plusieurs points. Il est tout d'abord important que les règles de déontologie soient complétées pour expressément garantir la protection des lanceurs d'alerte de bonne foi. Dans le cadre des actions d'information sur son programme de lutte contre la corruption, l'entreprise devrait par ailleurs rendre public son code de déontologie sur son site Internet. Transparency France a enfin recommandé à Aéroports de Paris de procéder à des revues régulières de sa politique de prévention de la corruption.

Aéroports de Paris a décidé de rester membre de Transparency France ce qui permettra aux deux partenaires de poursuivre des échanges réguliers sur l'évolution du dispositif de l'entreprise.